

Congrès Santé et Sécurité au Travail Restitution du congrès Préventica Paris

Pour la première fois en 20 ans d'existence, le Congrès et Salon Préventica s'est tenu à Paris pour la région Île-de-France, au mois de juin dernier. Depuis 1997, Préventica s'est en effet attaché à se déplacer sur l'ensemble du territoire et à tenir compte des spécificités locales de ses régions d'accueil, faisant la part belle aux partenaires et acteurs locaux.

Ce premier congrès à Paris n'a pas failli à la règle, réunissant de nombreux acteurs institutionnels et régionaux : les branches franciliennes de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), de l'INRS, de l'Assurance maladie... Tenu sous le Haut Patronage des ministères de la Santé et du Travail, l'événement bénéficiait du partenariat de ces différentes instances, et la Direction Générale du Travail, soulignant la cohérence du programme de l'événement avec le 3^{ème} Plan Santé au Travail vers la prévention des risques professionnels, s'est également associée au Congrès.

Sur 3 jours, le programme du Congrès a proposé plus de 240 conférences, tandis que le Salon réunissait 450 exposants, parmi lesquels plusieurs SSTI franciliens (ACMS, SEST) et la Fédération des SSTI d'Île-de-France. Le programme s'est construit autour de trois grands thèmes : Santé / Sécurité au Travail, Qualité de Vie au Travail, Sécurité des personnes et des biens, ce pour traiter les problématiques des professionnels du secteur privé comme de la fonction publique, des PME comme des grands groupes.

Les Services étaient également présents dans le programme, ce dès la conférence d'ouverture tenue par la CRAMIF et l'INRS sur le Grand Paris comme opportunité d'avance en Santé au travail, qui a bénéficié, entre autres d'interventions, de la Direccte Ile-de-France et de l'ACMS, en la personne de son directeur général, M. Bernard Gaïssset. Le Service ACMS a ensuite donné sa propre conférence sur la Santé au travail comme démarche de prévention co-construite, revenant sur la façon dont les évolutions des textes de 2011, puis 2016 ont amené une refonte du suivi individuel de l'état de santé des salariés. Au-delà des changements de périodicités des visites, ces évolutions



Conférence de l'ACMS sur la co-construction de la démarche de prévention.

de la réglementation mettent en avant la prévention primaire et collective, intervenant en amont et construite en partenariat avec les salariés des entreprises adhérentes, et des partenaires sociaux.

Le CIAMT et le SIST BTP ont également pris part à la conférence CRAMIF sur les partenariats Direccte, SSTI et Assurance maladie, formalisés au sein des CPOM, pour coordonner l'accompagnement des PME dans le développement de la prévention primaire.

Cisme, représenté par son directeur général, s'est également exprimé sur l'évolution de l'activité des SSTI, pour une meilleure adaptation aux réalités de terrain et un suivi basé sur l'équité.

Parmi les conférences, on aura noté la session de l'AGEFIPH, sur le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, sur un mode d'échanges interactifs, et centrée sur la détection précoce des situations de travail à risque comme facteur essentiel de la prévention de la



Le SIST BTP lors de la communication commune sur les partenariats SSTI / Direccte / Cramif pour la prévention en direction des PME.

Représentée par les Services Efficience Santé au Travail, CMSM, AMETIF et CIAMT, la Fédération des SSTI Île-de-France a tenu une conférence sur les évolutions conjointes du travail et des Services de santé au travail. Le

désinsertion professionnelle de salariés handicapés ou en voie de le devenir. La CRAMIF et l'INRS se sont également intéressés à la question de la prévention de la désinsertion professionnelle comme enjeu majeur des SSTI et le rôle

de ces derniers dans l'accompagnement des salariés. Outre les membres de la CRAMIF, cette conférence a vu intervenir le Dr Ngo, référent PDP et mé-

decin du travail du Service CIAMT, de Mme Tobianah, assistante sociale du Service ASTE et Mme Sanchez, Directrice du SAMETH 93.

D'autres aspects de l'activité des SSTI ont pu être abordés : la question de la sécurisation et du traitement des données de santé, par exemple, avec notamment une conférence de l'ANOR sur les enjeux et impacts de la future norme ISO 45001 sur la Santé au travail, ou de l'éditeur de logiciel Val Solutions venu présenter au format atelier un dossier digital de prévention à destination des salariés.

A retenir également, la présentation d'une étude sur la réalisation et l'utilisation du Document Unique dans les entreprises artisanales du BTP (par le IRS-ST) ou de l'intégration des RPS dans le DU (par l'Anact).

A noter que la prochaine édition hexagonale de Préventica se tiendra du 7 au 9 novembre 2017 à Strasbourg, au parc des expositions du Wacken. ■



Conférence du Cisme, animée par M. Brun, sur l'évolution de l'activité des SSTI.



VIE DU CISME

Changement temporaire d'adresse

En raison de la rénovation et de la mise aux normes de ses locaux rue de la Rosière, le Cisme déménage au sein du 15^{ème} arrondissement, au 1 Boulevard Victor, 75015 Paris (métro Balard). Les lignes téléphoniques sont transférées. Les numéros de contact de

l'équipe demeurent donc les mêmes. Il en va de même pour l'adresse postale : tout courrier adressé au Cisme reste à envoyer au 10 rue de la Rosière, 75015 Paris.

Certaines réunions des groupes de travail Cisme pourront être tenues à

l'espace Moncassin, au 164 rue de Javel, toujours dans le 15^{ème} arrondissement (métro Felix Faure). Un calendrier des réunions sera communiqué dès que possible aux différentes instances.

Le 10 rue de la Rosière devrait être réintégré par le Cisme début 2018.

Assemblée Générale Extraordinaire

Dans les suites de l'AGE du 21 avril dernier, à Marseille, qui avait acté le principe d'un changement de nom du Cisme et du réseau des Services de santé au travail interentreprises, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue le 16 octobre 2017, la veille des Journées Santé-Travail, dans l'enceinte du Grand Hôtel à Paris.

Il s'agira cette fois pour les SSTI membres de voter pour le nouveau nom parmi plusieurs propositions.

Trois noms possibles sont en lice à ce stade, deux ont été déposés comme marque, le 3^{ème} est en cours. Les 2 à 3 mois de possibilité, pour les autres porteurs de marque, de réagir (proximité sémantique ou phonétique jugée trop grande, etc.) seront écoulés au moment du Conseil d'Administration de septembre. Les noms ayant passé cette période de test juridique et été approuvés par les membres du CA seront alors présentés le 16 octobre à Paris. Si le

quorum est atteint et le vote positif, le changement de nom sera officiellement acté ce 16 octobre 2017. S'en suivra alors le lancement d'une campagne d'information et la décision d'une date de prise d'effet (le 1^{er} janvier 2018, par exemple).

Afin d'atteindre le quorum, les adhérents qui ne pourraient pas assister à l'AGE sont priés de faire parvenir leur(s) pouvoir(s).



BRÈVE

Compte pénibilité

4 critères potentiellement retirés

Le Gouvernement a annoncé une réforme prochaine du compte pénibilité, qui verrait 4 critères disparaître du calcul de points de la pénibilité. Il s'agit de la manutention de charges lourdes, des postures pénibles, des vibrations et

des risques chimiques. Ce serait alors aux médecins du travail d'autoriser un départ anticipé à la retraite, si une maladie professionnelle est déclarée, et si elle entraîne un taux d'incapacité permanente excédant 10 %, ce d'après le

courrier adressé par le Premier ministre aux principales organisations patronales et syndicales. Une visite médicale de fin de carrière permettrait alors aux salariés concernés de faire valoir leurs droits.